



**ÉTATS
GÉNÉRAUX
DE L'EAU DU
BASSIN VERSANT
DE LA YAMASKA**

**Protocole et plan d'action 2013-2024
du bassin versant de la Yamaska**

24 mai 2013



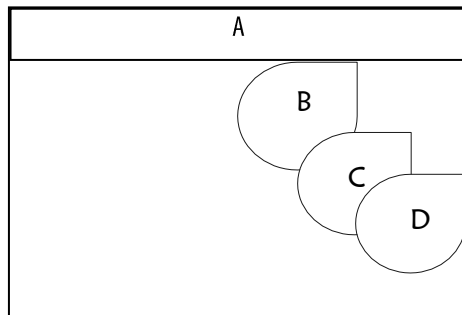
Équipe de réalisation

Rédaction du document Normand Gagnon
OBV Yamaska

Révision Sylvain Michon
OBV Yamaska
Joshua Bleser
OBV Yamaska

Mise en page et révision linguistique Lynda Savaria
OBV Yamaska

Photos couverture :



- A : OBV Yamaska
- B : University of Maryland Center for Environmental Science
- C : OBV Yamaska
- D : OBV Yamaska

On peut citer le présent document de la façon suivante :

OBV YAMASKA, 2013. *États généraux de l'eau du bassin versant de la Yamaska : Protocole et plan d'action 2013-2024 du bassin versant de la Yamaska*. Organisme de bassin versant de la Yamaska, 14 pages.



TABLES DES MATIÈRES

PARTIE 1 : PROTOCOLE DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA.....	1
État de la situation	1
Principes préalables	1
Déclaration	2
PARTIE 2 : PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION ISSU DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA	3
Objectif du plan d'action	3
Concertation et mobilisation: la création d'un regroupement des municipalités du bassin versant de la Yamaska	3
Aspects temporels et spatiaux	4
Le travail terrain : une affaire de doigté.....	4
Conclusion	5
Déclaration	5
PARTIE 3 : TABLEAU DÉTAILLÉ DU PLAN D'ACTION ISSU DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA	6



PARTIE 1 : PROTOCOLE DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA

État de la situation

Les efforts d'assainissement municipaux, industriels et agricoles des 35 dernières années ont permis certaines améliorations de la qualité de l'eau dans le bassin versant de la Yamaska. Toutefois, la rivière Yamaska demeure l'affluent le plus pollué du Saint-Laurent. Cette mauvaise qualité de l'eau peut avoir une incidence sur la santé humaine, la vie aquatique et l'intégrité des systèmes aquatiques et a des effets négatifs sur la jouissance des citoyens et le tourisme dans la région.

Pourtant, le bassin versant est un milieu de richesses : d'une part, ses beautés appalachiennes, et d'autre part ses vastes étendues agricoles, le grenier du Québec. Malheureusement, c'est en construisant et en profitant de ces richesses que nous nous sommes appauvris au niveau aquatique.

Plusieurs intervenants tentent de corriger la situation : ministères, MRC, municipalités, l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska), comités locaux et organismes divers. Il faut cependant admettre que les résultats de ces actions sont inégaux et qu'elles n'ont pas été, à ce jour, suffisantes pour restaurer adéquatement la rivière, tout en mettant la table pour une nouvelle phase de concertation.

Compte tenu de ce point tournant, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a mandaté l'OBV Yamaska pour mettre sur pied les États généraux de l'eau du bassin versant de la Yamaska. Ces États généraux ont permis de formuler des objectifs plus ambitieux pour préserver la rivière et de cibler des actions importantes pour les atteindre. Un autre élément important ciblé lors des États généraux est la concertation entre tous les acteurs de l'eau et la création d'une synergie entre eux. Ce protocole d'entente permet aux acteurs concernés d'exprimer leur volonté de participer autant à la concertation qu'à la réalisation des actions appropriées.

Principes préalables

Par notre adhésion à ce protocole, nous reconnaissons :

- ✓ Que le bassin versant est un territoire tout désigné pour la gestion intégrée par bassin versant des écosystèmes aquatiques et de toutes les activités humaines liées à l'eau;
- ✓ Que les différents écosystèmes présents dans le bassin versant ont une grande importance tant pour la biodiversité que pour les services environnementaux rendus, notamment pour la régularisation des cycles hydrologiques et la prévention des risques d'inondations et d'étiages sévères, ainsi que pour l'épuration des pollutions;
- ✓ Que le bassin versant doit faire l'objet d'une attention toute particulière et être géré en concertation;
- ✓ Qu'il convient de renforcer l'intégration régionale en mettant en relation les politiques et les législations et en mettant en œuvre des programmes d'intérêt commun indispensables à l'amélioration de la gestion des ressources à l'échelle du bassin;
- ✓ Qu'il est nécessaire de renforcer les financements dédiés à la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques;
- ✓ Que les acteurs de la société civile et les groupes locaux doivent être mieux associés et impliqués dans la gestion du bassin versant.



Déclaration

Les signataires de ce protocole affirment leur volonté, dans la mesure de leurs moyens, de :

- ✓ Intensifier les efforts d'assainissement des eaux du bassin versant de la Yamaska en visant un impact zéro, afin de retrouver tous les usages de la rivière au cours des dix prochaines années;
- ✓ Augmenter le niveau de la concertation, des ressources et de la mobilisation de tous les intervenants, essentielles au succès de ces efforts;
- ✓ Collaborer à l'identification des actions à prendre en charge par les acteurs concernés sur la base des principes précités.



PARTIE 2 : PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION ISSU DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA

Objectif du plan d'action

Préciser les démarches à entreprendre suite aux États généraux et aux engagements contenus dans le Protocole d'entente, soit :

- ✓ Intensifier les efforts d'assainissements et de protection des eaux du bassin versant de la Yamaska en visant un impact zéro, afin de retrouver tous les usages de la rivière au cours des dix prochaines années;
- ✓ Augmenter le niveau de la **concertation**, des **ressources** et de la **mobilisation**, essentielles au succès de ces efforts.

Concertation et mobilisation: la création d'un regroupement des municipalités du bassin versant de la Yamaska

Nom proposé: Regroupement des acteurs municipaux de l'eau (RAME-Yamaska)

Slogan : Ramons ensemble pour la Yamaska !

Le plan d'action prévoit la création d'une table des municipalités du bassin versant. Ce regroupement de concertation sera composé de trois instances et permettra de regrouper les acteurs de l'eau du bassin versant afin d'accélérer la restauration de la rivière Yamaska. Le regroupement aura la composition suivante :

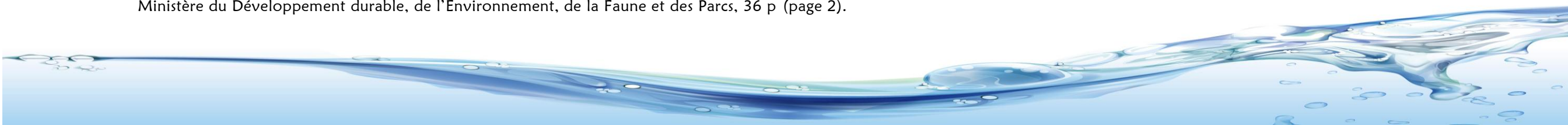
- ✓ **Comité directeur** : une représentation de l'alliance des 90 municipalités du territoire du bassin versant; (À titre d'exemple : les préfets des 6 principales MRC et les maires qui désirent s'y joindre.)
- ✓ **Comité technique** : des représentants du personnel des MRC, de l'OBV Yamaska, de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de la Montérégie Est, de l'UPA et d'autres organismes ayant une expertise pertinente selon le projet étudié;
- ✓ **Intervenants terrain** : apporteront un soutien aux équipes déjà en place.

Une rencontre annuelle de l'ensemble des acteurs est à prévoir afin de partager les progrès accomplis et à accomplir.

Il est à noter que les acteurs de l'eau consultés considèrent qu'il y a un nombre suffisant de structures en place. C'est dans cette optique que certains d'entre eux ont exprimé le souhait que l'OBV Yamaska joue un rôle accru dans cette nouvelle étape de concertation. En effet, un récent document du MDDEFP énonce, au sujet des OBV : « Leur mission consiste à favoriser la mobilisation, la concertation et le passage à l'action » (MDDEFP, 2012).¹

Une part importante de la coordination et du leadership de ce regroupement pourra donc incomber à l'OBV Yamaska, un acteur de l'eau qui, par son mandat, a développé une expertise technique et travaille sans parti pris à la concertation de l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin versant.

¹ Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (2012). Gestion intégrée des ressources en eau : cadre de référence, Québec, Québec : Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 36 p (page 2).



Aspects temporels et spatiaux

L'an un...et la suite

Les mois qui restent de 2013 seront surtout consacrés à la mise en place du regroupement. Les dix années subséquentes (2014-2024) seront par contre centrées sur des gestes concrets.

Les actions spécifiques du RAME ne pourront s'effectuer partout à la fois. Il faudra donc découper le territoire du bassin versant en sections, puis intervenir d'une façon systématique, mis à part des sites jugés urgents, par exemple des milieux humides et naturels menacés.

Par ailleurs, une collaboration avec les structures ou les organismes déjà à l'œuvre est à prioriser pour les interventions sur le terrain.

Le travail terrain : une affaire de doigté

Les intervenants terrain auront à créer **un sentiment de confiance et de collaboration** dans leurs interventions, tout en indiquant que la protection du milieu aquatique est une nécessité incontournable.

Cet équilibre sera facilité s'ils ont :

- ✓ Des mandats et des objectifs clairs;
- ✓ Des connaissances adéquates;
- ✓ Des ressources techniques et financières suffisantes.

Ressources

Dans les plus brefs délais suivant sa formation, le Regroupement devra assurer son financement. Le soutien des ministères concernés par la gestion de l'eau est à rechercher pour assurer le financement du Regroupement. La reconnaissance du bassin versant de la Yamaska comme **zone d'intervention prioritaire et comme projet-pilote par le gouvernement du Québec, en tant qu'affluent le plus pollué du Saint-Laurent**, sera un moyen d'obtenir du support pour le Regroupement.

Aussi, le Regroupement promeut le projet du gouvernement de se doter d'un cadre de gestion de l'eau (PAGIRE) qui précisera les orientations gouvernementales, tel que suggéré dans le rapport du Commissaire au développement durable (Rapport du vérificateur général du Québec 2012-13), puisqu'un tel cadre viendrait assurément soutenir les actions du Regroupement.

En plus de s'assurer du financement gouvernemental nécessaire à son fonctionnement, le Regroupement établira le niveau de ses propres ressources allouées à la réalisation des actions contenues dans le plan d'action.

Le tableau du plan d'action

Les organisateurs des États généraux ont accompli un important travail en identifiant les éléments prioritaires à mettre en place. Ces éléments prioritaires sont :

1. Une table de concertation telle que décrite dans les pages précédentes;
2. Un chantier dédié aux défis municipaux et urbains;



3. Un chantier dédié aux défis agricoles;
4. Un chantier dédié à la protection des milieux naturels et humides.

Vous trouverez ci-dessous un tableau détaillé des actions à réaliser. Il est entendu que le Regroupement pourra préciser, affiner et ajouter à ces actions au cours des dix ans de réalisation.

Conclusion

Ce plan d'action est résolument tourné vers les gestes concrets. En effet, les États généraux auront permis d'établir le consensus entre tous les acteurs du bassin versant de la Yamaska que **le temps des constats doit désormais faire place à des actions concertées, courageuses et durables.**

Déclaration

Les signataires déclarent, en ce 24 mai 2013, qu'ils contribueront, dans la mesure de leurs moyens, à la réalisation du plan d'action issu des États généraux de l'eau du bassin versant de la Yamaska.



PARTIE 3 : TABLEAU DÉTAILLÉ DU PLAN D'ACTION ISSU DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA

PROJET	OBJECTIFS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	MAÎTRES D'ŒUVRE ET PARTENAIRES	COÛTS \$-\$-\$-\$-\$	POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT	INDICATEUR DE SUIVI
Nom du projet	Les objectifs à atteindre en lien avec le projet.	Les actions à entreprendre pour atteindre les objectifs.	Date pour atteindre les objectifs.	Maîtres d'œuvre et partenaires prévus dans le plan d'action.	Coût approximatif des actions à réaliser : \$ = 0 à 10 000 \$ \$\$ = 10 000 \$ à 100 000 \$ \$\$\$ = 100 000 \$ et plus	Instances finançant les actions	Moyens pour assurer un suivi

Ayant comme objectif de rallier le plus grand nombre possible d'acteurs de l'eau, ce plan n'énumère que les grandes lignes des actions à accomplir pour la restauration du bassin versant dans la prochaine décennie. Par nécessité, le plan sera évolutif et modulaire, s'adaptant à des engagements précis et locaux et avançant au gré de la disponibilité des ressources. L'échéancier, les coûts et les mécanismes d'évaluation de chaque nouvelle action seront convenus par les partenaires impliqués.

Dans le cadre de son mandat de mettre en œuvre la gestion intégrée de la ressource eau dans le bassin versant de la Yamaska, l'OBV Yamaska, avec le soutien des membres du RAME-Yamaska, aura la tâche de suivre la mise en œuvre du plan global ainsi que de s'assurer, dans le respect des compétences de chaque acteur, de la cohérence des actions locales et régionales.



TABLEAU DÉTAILLÉ DU PLAN D'ACTION ISSU DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA

PROJET	OBJECTIFS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	MAÎTRES D'ŒUVRE ET PARTENAIRES	COÛTS \$-\$\$- \$\$\$	POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT	INDICATEUR DE SUIVI
Constitution du regroupement	<p>Intensifier les efforts d'assainissement et de protection du bassin versant;</p> <p>Viser l'impact zéro de la présence humaine;</p> <p>Retrouver tous les usages de la rivière au cours des 10 prochaines années.</p>	<p>1. Augmenter la concertation :</p> <p>a) Signature du Protocole;</p> <p>b) Création du regroupement RAME-Yamaska;</p> <p>c) Mettre en relation, dans le respect des spécificités de chaque milieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Schémas d'aménagement ✓ PDE ✓ Règlementations de gestion de l'eau ✓ Bonnes pratiques de gestion de l'eau ✓ Etc. 	2013	<p>MRC Maires Personnel MRC OBV Yamaska CRRNT-ME UPA Comités locaux Autres</p>	<p>\$</p> <p>\$</p>	<p>MDDEFP MRC Municipalités Députés CRÉ Ressources de l'OBV</p>	<p>Nombre de rencontres; Avancement des dossiers.</p> <p>Évaluation du degré de cohérence.</p>
		<p>2. Augmenter les ressources</p> <p>a) Mettre à profit la force du regroupement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour optimiser ses propres ressources; 	2013	Tous les membres du regroupement	\$\$\$	<p>MRC Municipalités MDDEFP MAMROT MAPAQ MRN</p>	<p>Ressources adéquates :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ personnel ✓ techniques ✓ financières

PROJET	OBJECTIFS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	MAÎTRES D'ŒUVRE ET PARTENAIRES	COÛTS \$-\$\$- \$\$\$	POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT	INDICATEUR DE SUIVI
Constitution du regroupement (suite)	Intensifier les efforts d'assainissement et de protection du bassin versant; Viser l'impact zéro de la présence humaine; Retrouver tous les usages de la rivière au cours des 10 prochaines années.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour inciter le gouvernement à reconnaître la Yamaska comme zone d'intervention prioritaire et comme projet-pilote, à promouvoir un cadre de gestion de l'eau et à fournir les ressources en conséquence; ✓ Pour constituer un fonds régional dédié à la gestion intégrée de l'eau. 	2013	Tous les membres du regroupement	\$\$\$	MRC Municipalités MDDEFP MAMROT MAPAQ MRN	Ressources adéquates : <ul style="list-style-type: none"> ✓ personnel ✓ techniques ✓ financières
		<p>3. <u>Augmenter la mobilisation</u></p> <p>a) Mettre en place, au sein du regroupement RAME-Yamaska, 3 instances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Comité directeur : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Influence sur les décideurs gouvernementaux; ▪ Suivi du comité technique. ✓ Comité technique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cible les priorités d'action; ▪ Établit des outils de mesure des améliorations. 	2013	Représentants des 90 municipalités du bassin versant (ex.: préfets et maires désirant y participer) OBV Yamaska Personnel MRC MAPAQ CRRNT-ME UPA Clubs-conseils Universités	\$\$	MAMROT MDDEFP MAPAQ Ressources internes	Fréquence des rencontres; Avancement des dossiers. Fréquence des rencontres; Avancement des dossiers.



PROJET	OBJECTIFS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	MAÎTRES D'ŒUVRE ET PARTENAIRES	COÛTS \$-\$\$-\$\$\$	POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT	INDICATEUR DE SUIVI
Constitution du regroupement (suite)	<p>Intensifier les efforts d'assainissement et de protection du bassin versant;</p> <p>Viser l'impact zéro de la présence humaine;</p> <p>Retrouver tous les usages de la rivière au cours des 10 prochaines années.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Intervenants terrain : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions ciblées. b) Diffusion des progrès <ul style="list-style-type: none"> ✓ Médias; ✓ Soirées d'information; ✓ Soirées reconnaissance. 	2013	<p>À déterminer</p> <p>RAME-Yamaska</p>	<p>\$\$</p> <p>\$\$</p>	<p>À déterminer</p> <p>Budget du RAME-Yamaska</p>	<p>Actions entreprises; Améliorations notées.</p> <p>Nombre de diffusions et d'événements.</p>
Défis municipaux et urbains	<p>Rétablir un lien harmonieux entre eau et habitation humaine;</p> <p>Viser un impact zéro.</p>	<p>1. <u>Réduire les surverses</u></p> <p>a) Court terme : bassins de captation et de rétention;</p> <p>b) Moyen terme : séparation des eaux sanitaires et pluviales.</p>	2014-2024	Municipalités	\$\$\$	Programme infrastructures MAMROT MDDEFP Municipalités	Réduction du volume et de la fréquence des surverses.
		<p>2. <u>Améliorer les performances des stations d'épuration des eaux usées</u></p>		MRC Municipalités MAMROT	\$\$\$	Programme infrastructures MAMROT MDDEFP	Comparaison de la qualité de l'eau à l'entrée et à la sortie des usines.
		<p>3. <u>Affiner la détection et l'élimination des agents « subtils » tels que les médicaments et produits chimiques persistants</u></p>		Municipalités MDDEFP MSSS	\$\$\$	MSSS MAMROT	Améliorations notées dans les analyses d'eau.



PROJET	OBJECTIFS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	MAÎTRES D'ŒUVRE ET PARTENAIRES	COÛTS \$-\$\$-\$\$\$	POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT	INDICATEUR DE SUIVI
Défis municipaux et urbains (suite)	Rétablir un lien harmonieux entre eau et habitation humaine; Viser un impact zéro.	4. <u>Accroître les connaissances sur les risques potentiels de contamination des eaux de surface et souterraines</u>	2014-2024	MDDEFP MSSS	\$	MDDEFP MSSS	Mesures de prévention instaurées.
		5. <u>Poursuivre la mise à niveau des systèmes septiques individuels</u>		MRC Municipalités Citoyens	\$\$\$	MRC Municipalités Citoyens	Nombre de résidences mises à niveau.
		6. <u>Partage et application des bonnes pratiques d'entretien des routes et fossés, de réduction de l'érosion, etc.</u> a) Promotion des guides appropriés : ✓ Formation des employés Ex. : réglementation de la MRC Brome-Missisquoi.		MRC Municipalités MTQ	\$\$	MAMROT MTQ	Rapport sur l'adoption des bonnes pratiques.
		7. <u>Réduire la vitesse et les quantités d'évacuation de l'eau pluviale</u> Ex. : Explorer le concept des jardins d'eau et autres systèmes de rétention d'eau.		MRC MAMROT Municipalités Comités locaux Organismes Citoyens	\$\$	Subventions municipales MTQ	Nombre de projets.
		8. <u>Appliquer la réglementation municipale qui découle de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables</u>		MRC Municipalités MDDEFP UPA	\$\$	MAPAQ MAMROT	Territoire protégé.



PROJET	OBJECTIFS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	MAÎTRES D'ŒUVRE ET PARTENAIRES	COÛTS \$-\$\$-\$\$\$	POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT	INDICATEUR DE SUIVI
Défis municipaux et urbains (suite)	Rétablir un lien harmonieux entre eau et habitation humaine; Viser un impact zéro.	9. <u>Faire la promotion de mesures d'économie d'eau potable</u>	2014-2024	Municipalités MRC	\$\$	MAMROT Municipalités	Volume d'eau économisé.
		10. <u>Planifier en fonction des changements climatiques prévus</u>		MRC Municipalités MDDEFP Sécurité Publique	\$\$	MAMROT Municipalités	État de la planification.
		11. <u>Accroître les connaissances, la sensibilisation et les actions en ce qui concerne les plantes et espèces animales envahissantes</u>		MRC Municipalités MDDEFP MAPAQ	\$	MDDEFP MAPAQ	Degré de contrôle.
		12. <u>Faciliter la participation des citoyens à l'entretien des rives (ex. : corvées de nettoyage)</u>		Municipalités Citoyens	\$	Municipalités	Degré de propreté des rives.
		13. <u>Établir et appliquer des mesures de contrôle des embarcations moteur sur les cours d'eau</u>		Municipalités	\$	Municipalités	Contrôle de l'érosion des berges.
Défis agricoles	Rétablir un lien harmonieux entre eau et agriculture; Viser un impact zéro; Conserver et améliorer la productivité de l'eau.	1. <u>Appuyer les actions bénéfiques au champ :</u> a) Appuyer l'expertise et renforcer les actions des clubs-conseils en environnement; b) Améliorer les techniques de conservation des sols; ex. : semis direct permanent;	2014-2024	RAME-Yamaska Clubs-conseils UPA MAPAQ	\$	MAPAQ UPA MAMROT	Augmentation des membres des clubs-conseils; Amélioration dans les analyses de la qualité de l'eau.



PROJET	OBJECTIFS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	MAÎTRES D'ŒUVRE ET PARTENAIRES	COÛTS \$-\$\$- \$\$\$	POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT	INDICATEUR DE SUIVI
Défis agricoles (suite)	Rétablir un lien harmonieux entre eau et agriculture; Viser un impact zéro; Conserver et améliorer la productivité de l'eau.	<ul style="list-style-type: none"> c) Optimiser la fertilisation; d) Diminuer l'utilisation des herbicides, pesticides, fongicides; e) Diminuer la compaction des sols et l'érosion; f) Explorer des pistes telles que la bio-méthanisation des fumiers; g) Explorer diverses pistes de réduction de la vitesse d'évacuation de l'eau : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Drainage souterrain contrôlé; ✓ Chenaux à double niveau; ✓ Ouvrages de stockage et de sédimentation; h) Promouvoir les projets-pilotes bénéfiques pour la qualité de l'eau; i) Promouvoir et appuyer les comités de sous-bassin (ex. : MRC des Maskoutains). 	2014-2024	RAME-Yamaska Clubs-conseils UPA MAPAQ	\$	MAPAQ UPA MAMROT	Augmentation des membres des clubs-conseils; Amélioration dans les analyses de qualité de l'eau.



PROJET	OBJECTIFS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	MAÎTRES D'ŒUVRE ET PARTENAIRES	COÛTS \$-\$\$- \$\$\$	POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT	INDICATEUR DE SUIVI
<p>Défis agricoles (suite)</p>	<p>Rétablir un lien harmonieux entre eau et agriculture; Viser un impact zéro; Conserver et améliorer la productivité de l'eau.</p>	<p>2. <u>Développer des stratégies et des actions autour des notions de « corridor riverain » et d'« espace de liberté » :</u></p> <p>a) Développer la notion de « service écologique » en parallèle avec une stratégie de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Recenser et faire valoir les études sur les pouvoirs filtrants et autres avantages des bandes riveraines; ✓ Établir et appliquer une stratégie de bandes à largeur variable qui respecte les minimums prescrits par la Politique en place tout en tenant compte de la topographie, du type de culture, du type de sol, etc.; ✓ Diffuser des exemples d'initiatives telles que « Opération bandes riveraines en santé » de la MRC La Haute-Yamaska. 	<p>2014-2024</p>	<p>RAME-Yamaska MRC Municipalités OBV Yamaska Clubs-conseils MDDEFP Comités locaux MAPAQ</p>	<p>\$\$\$</p>	<p>MDDEFP MAMROT UPA MRC Municipalités MAPAQ</p>	<p>Étendu et qualité des bandes riveraines Analyses de qualité de l'eau</p>



PROJET	OBJECTIFS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	MAÎTRES D'ŒUVRE ET PARTENAIRES	COÛTS \$-\$\$- \$\$\$	POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT	INDICATEUR DE SUIVI
Défis agricoles (suite)	Rétablir un lien harmonieux entre eau et agriculture; Viser un impact zéro; Conserver et améliorer la productivité de l'eau.	3. <u>Planifier en fonction des scénarios des changements climatiques</u>	2014-2024	MSP MAPAQ MDDEFP	\$\$	MAPAQ MDDEFP	Degré de planification.
		4. <u>Accroître les connaissances, la sensibilisation et les actions en ce qui concerne les plantes et espèces animales envahissantes</u>					Degré de contrôle.
Protection des milieux humides et naturels	Protéger et rétablir la richesse écologique du bassin versant; Viser une augmentation des milieux naturels.	1. <u>Établir une stratégie de financement</u>	2014-2024	RAME-Yamaska		À déterminer	Financement adéquat.
		2. <u>Développer et appliquer les notions d'un corridor écologique et de migration de faune et de flore</u>		RAME-Yamaska OBV CRRNT-ME MRC Municipalités MRN MDDEFP UPA	\$	MDDEFP MRN CRÉ Municipalités	Avancement du dossier; Degré de connectivité atteint.
		3. <u>Caractériser et protéger définitivement les milieux humides encore intacts (ententes, achats, servitudes, réglementation); favoriser un programme de rétablissement des milieux humides et naturels</u>		RAME-Yamaska OBV CRRNT Canards Illimités et entreprises de cartographie Groupes forestiers Citoyens UPA	\$\$\$	MDDEFP MRC	% du territoire protégé.
		4. <u>Publiciser les progrès accomplis</u>		MRC Municipalités	\$	MRC Municipalités	Quantité et qualité de la diffusion.

